

A

SOS Vallée de la Gatineau SOS

22 avril 2013

SOS Vallée de la Gatineau

***Mémoire de présentation
sur les dommages et les conséquences
de la tempête de neige du mois de décembre
dans la Vallée de la Gatineau***

Préparé pour le

Ministère des Ressources Naturelles

Par

Le Comité SOS Vallée de la Gatineau

Sommaire

Introduction.....	4
Des acériculteurs ont été touchés ainsi que des producteurs forestiers.....	5
La région se sent oubliée dans son malheur par le gouvernement du Québec.....	6
Constat des dommages.....	6
Nature de la demande d'aide financière.....	8
La problématique particulière des producteurs privés.....	10
Sommaire des montants requis pour surmonter les dommages et inconvénients de la tempête de décembre 2012.....	12
Les précipitations neigeuses.....	13
Références consultées :.....	14
Annexes.....	20
Tableau 1 : Constats des dommages et des travaux à réaliser suite à la tempête des 17 et 21 décembre 2012 dans la Vallée de la Gatineau : Évaluation des coûts.....	20
Avis de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais.....	22
Avis du Bureau canadien des assurances au Ministre des finances du Québec.....	23
Carte localisant les zones affectées.....	24
Carte situant les zones les plus sévèrement affectées.....	25
Liste des chemins à dégager sur la ZEC Bras Coupé Désert.....	26
Carte de localisation des chemins à dégager Zec Bras Coupé Désert.....	27
Liste des chemins nécessitant des travaux de dégagement ZEC Pontiac.....	28
Carte localisant les chemins nécessitant des travaux ZEC Pontiac.....	29
Travaux jugés prioritaires par la Société Sylvicole de la Haute Gatineau et l'Office des producteurs de bois de la Gatineau.....	30
Tableau des pourvoiries touchées et description des travaux à réaliser.....	31
Liste des pourvoiries touchées dans la Vallée de la Gatineau, le Pontiac et la MRC des Collines.....	33
Liste des érablières touchées dans la Vallée de la Gatineau.....	34

Introduction

La Vallée de la Gatineau est une région dévitalisée pour une partie de ses municipalités, c'est aussi une région ressource dont l'activité économique primaire repose sur les industries forestière, agricole et touristique. L'industrie touristique est elle-même très dépendante de l'accessibilité au territoire forestier car elle est pour une bonne part basée sur les activités de plein air (chasse, pêche, randonnée, villégiature).

Au mois de décembre 2012, à deux reprises les 17 et 21 décembre, les précipitations neigeuses abondantes ont conduit à l'accumulation exagérée de neige. Ces précipitations extrêmes ont laissé une quantité importante de neige au sol, écrasé les arbres et bloqué de nombreux chemins d'accès en milieu forestier.

La particularité de ces tempêtes est qu'elles ont permis une accumulation importante de neige humide et pesante sur un court laps de temps. Collante, cette neige s'est accumulée sur les arbres, forçant les petits arbres à se courber sous le poids, les grands arbres pouvant s'écraser ou se fendre. Tous ces dommages aux arbres ont apporté une autre conséquence à la tempête, les chemins d'accès et sentiers en forêt ont été ensevelis sous les débris ligneux et les arbres couchés.

C'est ainsi que les activités de plusieurs organismes ou entreprises ont été compromises par la tempête de décembre. Le rallye Perce neige, le club de motoneiges Les Ours Blancs, le club de quad de la Vallée de la Gatineau, le centre de ski Mont Sainte-Marie, la Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'aigle, représentent tous des organismes ou entreprises dont la saison d'activité a été compromise. Afin de pouvoir lancer leurs activités hivernales, ces entités ont dû procéder au dégagement des chemins d'accès et des sentiers essentiels pour assurer un minimum de services aux utilisateurs. La première tâche qu'a eue à remplir le Comité SOS VG fut de s'assurer que le rallye Perce Neige puisse avoir lieu. Cette activité hivernale en est une de premier plan pour la région. D'autres entreprises subissent encore aujourd'hui les conséquences de cette tempête. Les pourvoiries, Zecs, et même le Club de Golf Algonquin appréhendent anxieusement le début de la saison estivale.

Pour les utilisations récréatives de la forêt, l'accès au milieu est indispensable et à l'heure actuelle, de nombreux kilomètres de routes et sentiers forestiers sont encore encombrés par les débris de la tempête. L'impossibilité pour les utilisateurs d'emprunter un chemin indispensable

ou de ne pouvoir se rendre à son coin de nature préféré (lac, chalet, etc.) compromet la rentabilité des activités estivales en plus de représenter une diminution des apports économiques qu'elles procurent à la région.

Déjà, des entreprises en hébergement signalent que pendant la saison hivernale, l'achalandage de la part de motoneigistes et quadistes a été moindre que les années précédentes. La réduction de l'achalandage de la part de cette clientèle (estimé à partir des données des entreprises en hébergement) atteint presque 100% en janvier, 50% en février et mars 2013. Dans le mois suivant la tempête, les travaux de dégagement des sentiers de motoneiges et de quad étaient en cours et de ce fait, ne pouvaient être empruntés par les utilisateurs. C'est pourquoi la réduction des réservations issues de cette clientèle est la plus dramatique en janvier. Malgré le rétablissement progressif de l'accessibilité des chemins et sentiers de motoneiges et de quads, le rythme de réservation habituelle pour cette saison n'est pas revenu à la normale. Les pertes pour les établissements d'hébergement sont substantielles et sont indicatrices d'un manque à gagner pour la région qui débord largement de ces seules entreprises en hébergement. Il est aisé de conclure que la réduction du tourisme hivernal, comme l'indiquent les données d'hébergement, a aussi apporté une réduction du chiffre d'affaires d'autres commerces (restaurants, magasins, postes d'essence, etc.).

Des acériculteurs ont été touchés ainsi que des producteurs forestiers.

Les dommages aux forêts sont importants, dans certains cas, la perte en possibilité de récolte forestière est totale. Chez les acériculteurs, les chutes de branches cassées ont causé beaucoup de bris d'équipement, particulièrement aux tubulures permettant d'acheminer l'eau d'érable à la sucrerie. 27 000 entailles ont ainsi été perdues (réf. Tableau 1).

Les producteurs forestiers de la région ont été durement touchés par la tempête. Celle-ci a cassé ou renversé de nombreux arbres. Des sapins, des bouleaux blancs, des bouleaux jaunes et des érables à sucre ont été cassés de même que des tilleuls d'Amérique. Mais les dommages les plus sévères se sont produits dans les plantations de pins gris de tous âges. Cette dernière essence présente une problématique particulière au sein du problème général causé par cette tempête, les plantations de pins gris ayant été sévèrement touchées, dans certains cas, elles sont une perte totale. Comme l'indique le tableau 1 sur les dommages, l'évaluation du coût des travaux à réaliser dans les forêts privées dépasse 2 millions de dollars.

La région se sent oubliée dans son malheur par le gouvernement du Québec.

Suite aux nombreuses communications envoyées aux représentants de différents ministères, les réponses fournies n'ont pas dépassé le stade de l'accusé réception, ce qui est vraiment décevant pour les gens de la région. La somme des travaux à réaliser dans les forêts privées et publiques de la MRC Vallée de la Gatineau identifiée jusqu'à maintenant, s'élève à un peu plus de 3 millions de dollars (réf. Tableau 1).

Constat des dommages

Les dommages rapportés dans ce document concernent l'ensemble des entreprises, organismes, et particuliers ayant subi des effets des tempêtes du mois de décembre 2012 et qui vivent, travaillent ou utilisent le milieu forestier pour diverses raisons. Le total exact des dommages est encore difficile à établir, la liste présente ne fait état que de ce qui a été rapporté par des utilisateurs du domaine forestier.

L'étendue couverte par cette tempête est considérable comme en fait foi l'arrêté ministériel du 14 mars 2013 du ministre de la Sécurité publique qui ajouta 75 municipalités à la liste des zones sinistrées ayant accès au programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents. Pour la MRC de la Vallée de la Gatineau, c'est l'ensemble des municipalités présentes sur le territoire qui ont été déclarées zones de sinistre.

Au-delà de l'étendue de cette tempête, il y a l'importance des dégâts à l'échelle locale. Le territoire n'a pas été affecté également, certains endroits ayant subi plus de dommages que d'autres, pour des raisons de variabilité météorologique ou d'autres critères biophysiques propres aux environnements touchés.

À cette échelle, les dommages sont parfois importants comme en témoignent des organismes forestiers tels que l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et la Société sylvicole de la Haute Gatineau. Pour certains producteurs de bois sur terre privée, la perte est totale.

L'évaluation des dommages en forêt privée s'est faite depuis le mois de janvier 2013, et la conclusion est alarmante. Plusieurs centaines de propriétés forestières ont été affectées. Toutes les plantations de pins gris sans exception ont été endommagées de façon importante. Il y a eu environ 2 millions de pins gris reboisés dans la région depuis 1963 soit 760 hectares. Le travail

Mémoire de présentation des dommages et conséquences liées à la tempête de décembre 2012

dans les plantations de pins gris endommagées est plus compliqué et plus dangereux que dans des forêts non sinistrées. De ce fait, les coûts d'exploitation de ces forêts sont plus élevés. Des pertes sont inévitables en raison d'arbres cassés à différentes hauteurs. La productivité des travaux de récupération et d'éclaircie est moindre. Pour la forêt privée, nous évaluons donc le coût des travaux de récupération, d'éclaircie et de remise en production forestière des forêts endommagées à 2 millions de dollars.

Selon les ingénieurs forestiers de la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau et de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, c'est au minimum 50 000 mètres cubes de bois qui vont devoir être retirés de la mise en marché si aucun travail de récupération n'est effectué. Il a été estimé que chaque mètre cube de bois récolté et mis en marché rapporte environ 50 \$ dans l'économie régionale. En tout, les pertes estimées pour la disparition de ces volumes de la commercialisation s'élèvent à 2,5 millions de dollars.

Pour d'autres organismes, œuvrant dans l'industrie récréotouristique, les impacts se font non seulement sentir au moment même de la tempête, mais très longtemps après par la réduction de l'accessibilité au territoire. De nombreux chemins et sentiers sont encore obstrués par les débris des arbres et branches cassées lors de l'évènement, 4 mois après la tempête.

Cet accès au territoire forestier est primordial à la santé économique régionale parce qu'un bon nombre de PME en dépendent pour la tenue de leurs activités. Une réduction de l'accès signifie moins d'activité, moins de clientèle et donc, moins de revenu.

L'accessibilité au territoire forestier est considérée prioritaire par le Comité SOS VG. Donc, le dégagement des chemins d'accès et des sentiers de vtt ou motoneiges fait partie des travaux urgents à réaliser pour éviter que les inconvénients liés à leur obstruction ne perdurent jusqu'à la prochaine saison hivernale. À cet égard, c'est 2000 km de chemins forestiers et de sentiers qui furent obstrués. Sur ce nombre, 640 km de sentiers de quad et de motoneiges ont déjà été dégagés aux frais des clubs d'utilisateurs. Cette dépense inattendue place ces organismes dans une situation financière précaire.

L'accès au territoire ne concerne cependant pas uniquement les clubs de randonneurs motorisés, il est essentiel pour la clientèle des pourvoiries, des Zecs, des travailleurs forestiers et d'une foule d'autres utilisateurs des milieux forestiers. Notons que la responsabilité de l'entretien des chemins forestiers peut relever du principal utilisateur, par exemple dans le cas

des pourvoiries, tandis que les chemins demeurent publics et sont essentiels pour des villégiateurs non clients de la pourvoirie qui les utilisent aussi.

Le tableau 1 résume les dommages subis par différents organismes, entreprises ou particuliers pendant la semaine du 17 au 22 décembre 2012.

Une évaluation sommaire des dommages figure que les dégâts s'élèvent à environ 3 millions de dollars, en travaux à réaliser, et en perte de revenu pour les acériculteurs. Dans ce tableau, les pertes de revenus des producteurs forestiers, des pourvoiries et autres organisations ne sont pas considérées.

Ce tableau montre bien l'importance de l'impact économique de ces tempêtes sur le milieu forestier, sans en mesurer cependant l'impact exact sur l'économie régionale. Comme mentionnée plus haut dans ce texte, la Vallée de la Gatineau est une région dont l'économie est basée en grande partie sur l'exploitation des ressources de la forêt. Cette base économique est non seulement représentée par l'industrie forestière qui contribue à la création d'emplois de qualité et bien rémunérés, mais aussi par une multitude d'activités récréatives qui génère un apport économique significatif pour la région.

Nature de la demande d'aide financière

Comme mentionné précédemment, l'accessibilité au territoire forestier est considérée comme prioritaire pour le Comité SOS Vallée de la Gatineau. Le dégagement des chemins d'accès et des sentiers qui ne l'ont pas encore été doit être réalisé en urgence, avant que la saison touristique estivale ne débute réellement. Ce qui laisse environ 6 à 8 semaines pour terminer les travaux avant que l'été ne batte son plein. Un simple message envoyé vers d'autres régions selon lequel les sentiers et chemins sont encore inaccessibles dans la Vallée de la Gatineau pourrait avoir un impact irréversible sur l'ensemble de la saison estivale. La planification des vacances estivales se fait généralement tôt en début de saison pour la plupart des gens. Un message de ce genre risque de décourager les touristes qui désirent prendre leurs vacances dans la Vallée et de les inciter à planifier ailleurs dans d'autres régions que la Vallée de la Gatineau leurs projets de sorties en plein air.

Il va sans dire que les gens de la Vallée préféreraient de loin pouvoir émettre un message à la population et à sa clientèle touristique traditionnelle à l'effet que des travaux de remise en état des chemins et sentiers sont en cours et que l'accessibilité au territoire sera normalisée pour la saison touristique.

En tout, c'est plus de 2000 km de chemins et sentiers qui ont été identifiés comme nécessitant des travaux de dégagement. De ce nombre, seuls 640 km de sentiers pour véhicules hors route (vtt et motoneiges) ont été dégagés. La valeur estimée des travaux de dégagement des voies de circulation en forêt s'élève à 845 128, 20 \$.

Parmi les autres coûts associés à cette tempête figurent également des bris d'équipement, principalement dans les acéricultures et dans un centre de ski. La valeur des équipements endommagés s'élève à 150 816 \$.

Certains entrepreneurs (acériculteurs) ont subi des pertes importantes de revenus estimées à 54 000 \$.

Finalement, afin de passer à travers la crise, certains ont eu recours à la location d'équipements divers comme des génératrices pour assurer l'alimentation électrique de leurs installations ou d'autres services impossibles à assumer autrement. Pour la Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle (CSFA), ceci signifie des dépenses supplémentaires de 7179 \$.

Nous sommes conscients que certaines de ces dépenses pourraient être considérées dans le programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du Ministère de la Sécurité publique. Les pertes de revenus des entrepreneurs acéricoles pourraient trouver compensation auprès du MAPAQ via l'assurance récolte. Nous ne connaissons cependant pas la décision qui sera rendue par ces ministères en ce qui a trait à l'aide à accorder à ces entreprises et organismes œuvrant en territoire forestier. C'est pourquoi dans ce mémoire présenté au Ministère des Ressources naturelles, nous incluons l'ensemble des dommages et travaux à effectuer dans le contexte de cette situation exceptionnelle, sans prendre pour acquis que les Ministères de la Sécurité publique ou de l'Agriculture répondront favorablement aux demandes qui leur seront adressées.

La problématique particulière des producteurs privés

Les propriétaires de lots forestiers font face à une problématique particulière. Les risques associés aux perturbations naturelles ne sont couverts par aucun programme privé ou public d'assurance, ni par aucun fond d'aide de quelque sorte, de provenance gouvernementale ou autre.

Généralement, les producteurs privés gèrent seuls les aléas de l'exploitation des milieux forestiers. Des perturbations en milieu forestier, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel ou de rarissime. Les coups de vents, tornades et incendies font partie des risques associés aux milieux naturels qui peuvent provoquer la chute d'arbres et des pertes de potentiel forestier. Généralement dans les cas de micro rafale ou de tornade, les dommages sont réduits et très localisés. Dans le cas d'un incendie, le propriétaire concerné peut faire appel aux services d'incendie de sa municipalité ou à la Sopfeu pour circonscrire les dommages. Mais dans le cas d'un épisode de précipitations neigeuses extrêmes comme celui du mois de décembre 2012, les dégâts sont étendus et l'ampleur du sinistre rend sa gestion impossible par des particuliers.

Les producteurs forestiers ont besoin d'aide pour compenser le coût élevé de la remise en production des territoires affectés. De plus, les secteurs endommagés où la récupération est nécessaire pour ne pas perdre la valeur du bois endommagé, nécessiteront du reboisement pour la remise en production forestière. Comme pour la récupération des arbres endommagés, les producteurs forestiers n'ont pas non plus les moyens d'assumer seuls les coûts de cette remise en production forestière.

La valeur estimée des travaux à réaliser dans les forêts privées endommagées sur le territoire de la Vallée de la Gatineau s'élève à 2 038 000 \$. Les travaux proposés sont essentiellement de l'aménagement sylvicole, allant de la récupération du bois en perdition, à l'éclaircie commerciale et comprenant de la préparation de terrain et du reboisement pour certains cas. Comme mentionné précédemment, le pin gris est une essence forestière qui a particulièrement souffert de cette tempête. Certaines plantations sont des pertes totales, des arbres ayant littéralement explosé sous le poids de la neige, d'autres se cassant en plusieurs segments les rendant inutilisables comme bois d'œuvre.

Il faut rappeler que les plantations de pins gris touchées par les dommages ont été financées en partie par le gouvernement du Québec.

Le climat change et les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus fréquents. Et ceci est supporté par un nombre considérable d'études suggérant un accroissement de ce type d'évènement climatique exceptionnel avec le réchauffement planétaire (Groisman, P.Ya, *etal.* 1999a ; Easterling, D.R. *etal.* 2000 ; Westra, S., *etal.*, 2013). L'évènement de décembre met en évidence la situation orpheline des producteurs forestiers qui n'ont aucun recours en cas de dommages exceptionnels causés par un épisode météorologique exceptionnel. Ce genre de situation désastreuse pour les propriétaires forestiers risque de se reproduire dans le futur, à un rythme de récurrence supérieur à ce qui était considéré normal il y a quelques décennies.

Quelle sera la décision de nos gouvernements quand ce genre de situation se reproduira ? Serait-ce la règle que d'abandonner ces personnes et entreprises à leur sort ?

Nous considérons que ce serait un bien mauvais message à envoyer aux propriétaires de forêts privés, actuels et futurs, que de laisser entendre que leur investissement en temps et argent dans la production forestière privée se fait entièrement à leur risque et péril, devant la menace grandissante de perte de potentiel forestier et financier face à des perturbations météorologiques plus fréquentes et plus puissantes.

Bien que les producteurs touchés soient des producteurs forestiers en règle, l'Agence des forêts privées de l'Outaouais, qui coordonne le programme d'aménagement sylvicole, n'est pas en mesure d'assumer à même ses budgets existants les travaux de récupération, d'éclaircie et de remise en production forestière (avis de l'Agence en annexe). Il faut comprendre que ces budgets sont déjà destinés à des travaux planifiés de longue date. Il est impossible de les rediriger vers une autre utilisation sans compromettre la réussite des travaux initialement prévus, d'autant plus que le budget d'aménagement de l'Agence de l'Outaouais a été coupé de 12% pour l'année 2013-2014.

Il y a donc un besoin d'argent supplémentaire destiné spécifiquement à des travaux de récupération et de remise production des superficies forestières endommagées. Le montant évalué pour les besoins de la forêt privée uniquement se chiffre à 2 038 000 \$.

**Sommaire des montants requis pour surmonter les dommages et
inconvenients de la tempête de décembre 2012**

Dégagement de sentiers

Clubs Quad et motoneige 136 683.32 \$

Centre de Ski Mont Ste Marie 5 000. 00 \$

Ouverture de chemins d'accès

ZECS 160 850.00 \$

CSFA 37 835.00 \$

Forêt publique et SEPAQ 145 000.00 \$

Pourvoiries 273 500.00 \$

Acéricultures 53 380.00 \$

Travaux sylvicoles urgents

Producteurs forestiers 2 038 000.00 \$

Acéricultures 33 380.00 \$

Club Golf Algonquin 12 500. 00 \$

Bris d'équipement

Acéricultures 140 816.00 \$

Centre Ski Mont Ste Marie 10 000. 00 \$

CSFA (ligne électrique) 21 667. 00 \$

Location d'équipements

CSFA 7 179.00 \$

Pertes de revenus

Acériculteurs 54 000.00 \$

Total 3 117 290.20 \$

Nous sommes très conscients que cette demande représente un montant substantiel d'aide économique pour la région de la Vallée de la Gatineau. Devant l'ampleur du sinistre et des conséquences qu'il entraîne sur le court et long terme, il est important que cette demande d'aide financière puisse être accueillie favorablement par le gouvernement en place à Québec. La Vallée de la Gatineau est déjà une région qui en arrache économiquement, présente peu de diversification économique et outre l'industrie forestière, l'industrie touristique est celle qui génère le plus de vitalité économique. La situation actuelle compromet sérieusement la réussite de la saison touristique estivale. Pire encore, si aucune aide n'est accordée pour rétablir l'accessibilité au territoire, c'est la prochaine saison touristique hivernale qui risque d'être compromise.

Nous espérons que cette demande pourra trouver une oreille attentive auprès du gouvernement québécois.

NB

Les documents en annexe présentent les résultats des différentes évaluations des dommages, les statistiques météorologiques, une revue de presse détaillée de la couverture régionale de la tempête et ses conséquences ainsi qu'une revue des correspondances réalisées avec des représentants de différents ministères ou partis politiques, sur les scènes provinciale et fédérale.

Les précipitations neigeuses

Il est difficile d'avoir une valeur exacte de la quantité de neige qui est tombée lors des tempêtes du 17 et du 21 décembre 2012 dans la Vallée de la Gatineau. Premièrement, il n'y a pas de station de mesure qui possède des instruments pour mesurer la neige qui tombe du ciel (comm. Pers. Personnel de l'aéroport de Maniwaki).

Jusqu'à récemment encore, une ressource humaine était affectée à la mesure de l'épaisseur de neige au sol, mais ce service a été aboli l'an dernier (Comm. Pers. Gaëtan Bussièrès, CHGA). Ce qui fait qu'aucune donnée régionale n'existe à cet effet.

En fouillant dans les archives de presse, il est possible de constater que dans la région voisine des Laurentides, où ce type de mesure est réalisé, les chutes de neige ont atteint 60 cm dans la municipalité de Ste-Agathe des Monts le vendredi 21 décembre. En terme d'accumulation de neige pour la semaine, incluant la tempête du 17 décembre, c'est plus de un mètre de neige qui est tombé au sol à cet endroit.

En considérant les dommages occasionnés par ces tempêtes dans la Vallée de la Gatineau, le total des précipitations neigeuses est probablement plus élevé que ce qui a été rapporté dans les Laurentides.

C'est donc au-delà d'un mètre de neige qui est tombé sur la Vallée lors de cette semaine de neige abondante.

Selon Groisman (1999a), chaque augmentation de 5% dans le total des précipitations s'accompagne d'une augmentation de 20% des probabilités de précipitations abondantes. Un épisode de précipitation abondante signifie plus de 25,4 mm de pluie (25,4 cm de neige) sur 24 heures.

La hausse des précipitations est causée par l'augmentation de l'humidité de l'atmosphère, elle-même poussée par l'évaporation accrue des océans due au réchauffement global.

Cette hausse dans la fréquence des précipitations extrêmes représente au Canada jusqu'à 30% de l'augmentation des précipitations annuelles.

En gros, ceci veut dire qu'il faut s'attendre à une augmentation des précipitations annuelles à cause du réchauffement et qu'une part significative de cette augmentation pourrait être représentée par des épisodes de précipitations extrêmes, sous forme de pluie ou de neige, de manière plus fréquente et/ou plus abondante.

Références consultées :

Groisman, P.Ya & T.R. Karl, D.R. Easterling, R.W. Wright, P.J. Jamason, K.H. Hennessy, R. Suppiah, C.M. Page, J. Wibig, K. Fortuniak, V.N. Razuvaev, A. Douglas, E. Forland, Pan-Mao Zhai. 1999a: Changes in the probability of heavy precipitation : Important indicators of climatic change. Climatic Change vol. 42 p. 243-283

Easterling, D.R. & J.L. Evans, P.Y. Groisman, T.R. Karl, K.E. Kunkel, P. Ambeje. 2000 : Observed variability and trends in extreme climate events: A brief review. Bull. Am. Meteorological Soc. Vol. 81 p. 417-425

Seth Westra, Lisa V. Alexander, & Francis W. Zwiers. 2013. Global increasing trends in annual maximum daily precipitation. Journal of Climate mars 2013

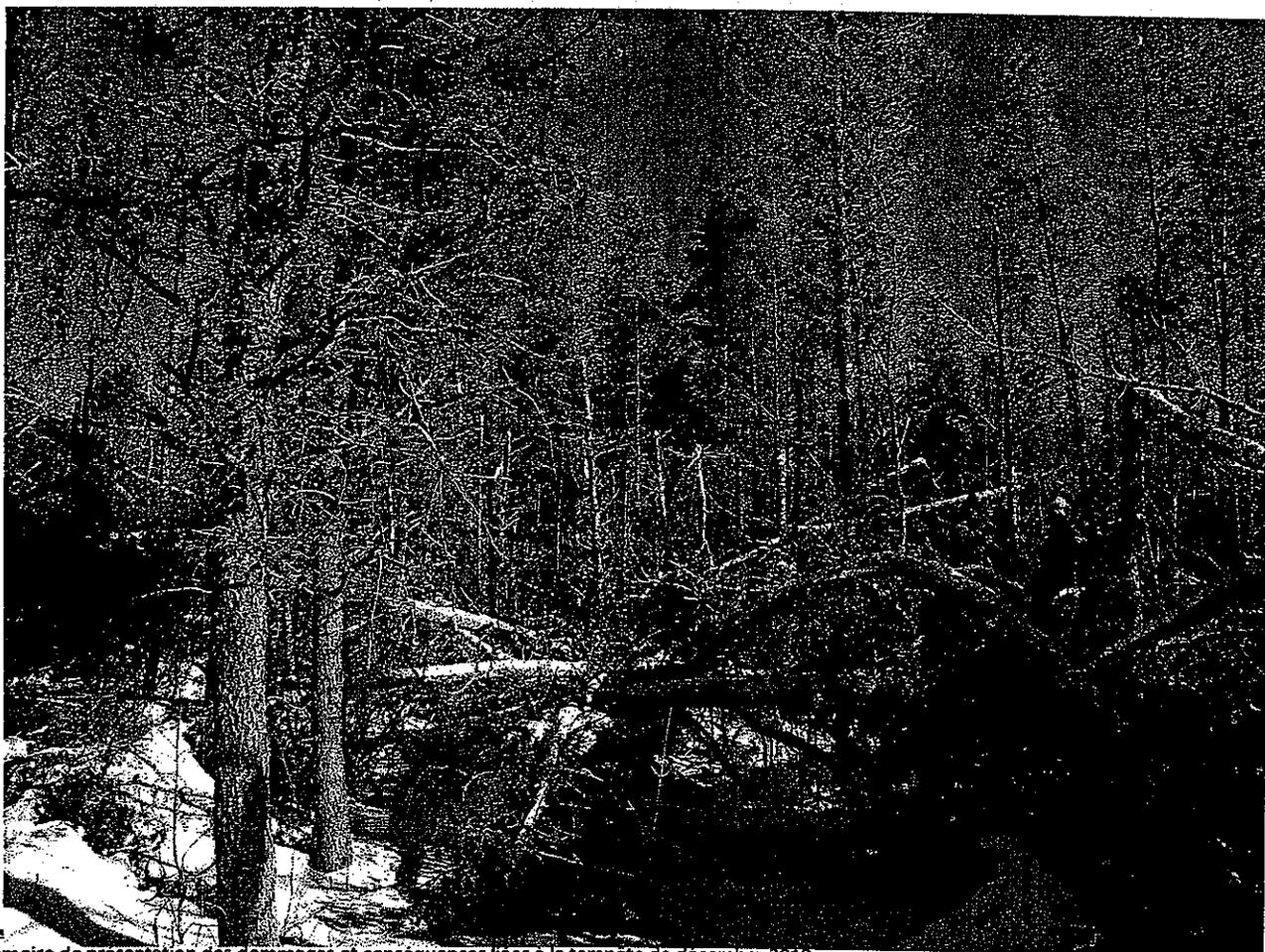
Les prochaines pages présentent des photos des lieux affectés, donnant un aperçu des dommages subis par les forêts gatinoises. Les photos illustrent pour la plupart des dommages sur des plantations de pins gris, essence particulièrement affectée par cet épisode de neige abondante.



Mémoire de présentation des dommages et conséquences liées à la tempête de décembre 2012







Mémoire de présentation des dommages et conséquences liées à la tempête de décembre 2012



Annexes

Tableau 1 : Constats des dommages et des travaux à réaliser suite à la tempête des 17 et 21 décembre 2012 dans la Vallée de la Gatineau : Évaluation des coûts

Nom	Type de travaux	Quantité réalisée	À compléter	Prix moyen par unité de mesure	Coût total	Accès à un programme de financement et lequel	Montant accordé (s'il y a lieu)
Club Motoneige Les Ours Blancs	Dégagement de sentiers	260 km	200 km	157,69 \$	72 538,46 \$	Non	
Club Quad Vallée de la Gatineau	Dégagement de sentiers	380 km	10 km	168,80 \$	64 144,74 \$	Non	
Zec Bras coupé-Désert	Dégagement de chemins d'accès	0	145,4 km	500 \$	72 700 \$	Non	
Zec Pontiac	Dégagement de chemins d'accès	0	176,3 km	500 \$	88 150 \$	Non	
Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle	Dégagement de chemins d'accès	0	50 km	500\$	25 000 \$	Non	
Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle	Location d'équipements, essence, propane, entretien	fait	nd	nd	7 179 \$	Non	
Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle	Dégagement urgent de la ligne électrique, du Black Rollway, et chemin de l'Aigle	fait	nd	nd	12 835 \$	Non	

SOS Vallée de la Gatineau SOS

22 avril 2013

Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle	Rétablissement de l'alimentation électrique	fait	nd	nd	5 000 \$	Non	
Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle	Entretien de la ligne électrique (abattage, émondage, élagage)	À faire			16 667 \$	Oui FSTD	15 000 \$
SEPAQ	Dégagement de chemins d'accès	0	140 km	500 \$	70 000 \$	Non	
Producteurs forestiers privés	Travaux sylvicoles	0	760 ha	2681.58 \$/ha	2 038 000 \$	Non	
Forêt publique	Dégagement de chemins d'accès	0	150 km	500 \$	75 000 \$	Non	
Pourvoiries	Dégagement de chemins d'accès	0	547 km	500 \$	273 500 \$	Oui PGAFSLRI Sécurité Publique	nd
Acéricultures	Bris d'équipement (tubulures)	20 000 entailles	67 700 entailles	2,08	140 816 \$	Oui PGAFSLRI Sécurité Publique	nd
Acéricultures	Dégagement de chemins d'accès,	nd	nd		86 760 \$	Oui PGAFSLRI Sécurité Publique	nd
Acéricultures	dommages aux forêts	nd	nd			non	
Acéricultures	Pertes de revenu				54 000 \$	Oui Assurance récolte MAPAQ	nd
Club de Golf Algonquin	Nettoyage des boisés	nd	nd	2 500 \$/ha	12 500 \$	non	
Centre ski Mont Ste Marie	Dégagement pistes, bris d'équipement	Dégagement de pistes complété,	équipement brisé non remplacé	Moteur de canon à neige (10 000 \$)	15 000 \$	non	
Total					3117290,20 \$		

Légende : nd = non déterminé, PGAFSLRI = programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, FSTD = fond de soutien aux territoires en difficulté

Avis de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais



Cantley, le 10 janvier 2013

Sujet : Observations sommaires suite à la tempête de neige du 21 décembre

Suite à la tempête de neige du 21 décembre 2012, plusieurs plaintes de producteurs et de conseillers forestiers en Haute Gatineau ont motivé une visite terrain réalisée le 10 janvier dans les municipalités de Sainte-Famille d'Amond, Déléage et Bois-Franc, toutes situées dans une ligne de précipitation d'ouest en est, située à 10-15 kilomètres au nord de Maniwaki.

Les participants sont 4 intervenants de la forêt privée, Dominic Lauzon et Michel Thibault de la SSHG, Éric Dubé de l'OPBG et Victor Brunette de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais.

Les informations préliminaires ont été faites principalement dans des plantations de pins gris, de pins rouges et d'épinettes. Les dommages sont accentués dans les plantations, en lien avec l'intensité des précipitations, en altitude, et selon les essences en présence, et l'âge des plantations. De loin les plantations de pins gris sont les plus affectées. Autant de jeunes plantations de pins gris (de 10 à 20 ans) ont été détruites sur des superficies de 1 à 10 hectares, autant des plantations commerciales de pins gris ont été gravement endommagées (chablis, étêtage de plus de 50 % des tiges). Plusieurs jeunes plantations de pins gris, pour lesquelles aucun volume commercial ne pourra être récolté, devront toutefois être rasées et remises en production.

Pour les plantations de pins gris de nature commerciale, il faudra attendre que la neige baisse afin de récupérer les volumes commerciaux. Les têtes brisées sont ensevelies sous la neige, les tiges debout sont étêtées, plusieurs tiges variant de 10 à 25 cm de diamètre sont pliées. La récolte manuelle peut s'avérer dangereuse vu la pression exercée sur les tiges affaiblies. Les travaux vont représenter des difficultés : santé et sécurité au travail, productivité des travailleurs et de la machinerie, volumes à nettoyer qui ne pourront pas être commercialisés, densité inégale des dommages et des traitements de remédiation, révision des normes pour subventionner certains travaux.

L'Agence et ses partenaires devront convenir de moyens à court et moyen terme pour appuyer les efforts de récupération et de remise en production.

Avis du Bureau canadien des assurances au Ministre des finances du Québec

*Monsieur le Ministre des Finances
Bureau des Finances*

Événements 2011-2012 au Québec - Mémoire de présentation

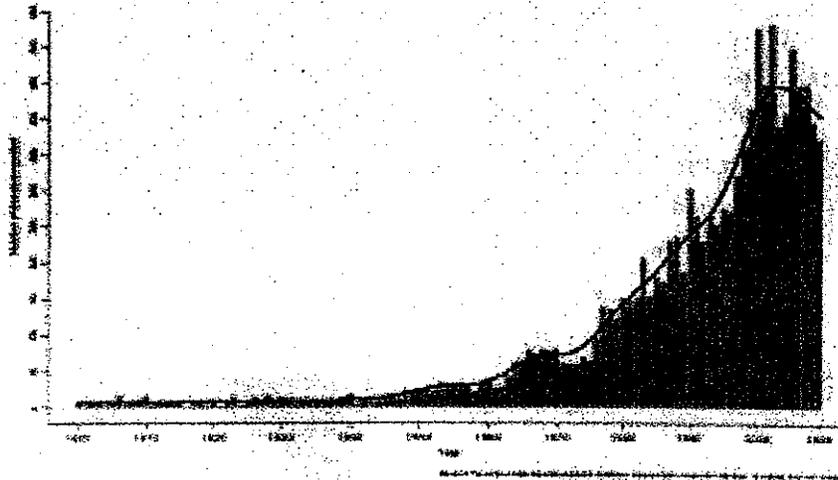
2

**PARTIE I
L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
SUR L'ASSURANCE DE DOMMAGES**

Depuis plusieurs années, les changements climatiques ont des effets importants sur notre planète. Ces effets se font ressentir par des événements météorologiques majeurs plus fréquents et avec une plus grande intensité. Que l'on parle d'ouragans, de tornades, de pluies torrentielles, ces événements climatiques ont aussi des impacts sur l'industrie de l'assurance de dommages. À cet effet, l'industrie est grandement touchée par les changements climatiques et des impacts sur la population et l'assurance de dommages.

Nombre de catastrophes naturelles enregistrées dans le monde de 1950 à 2009

Nombre d'événements enregistrés 1950 - 2009



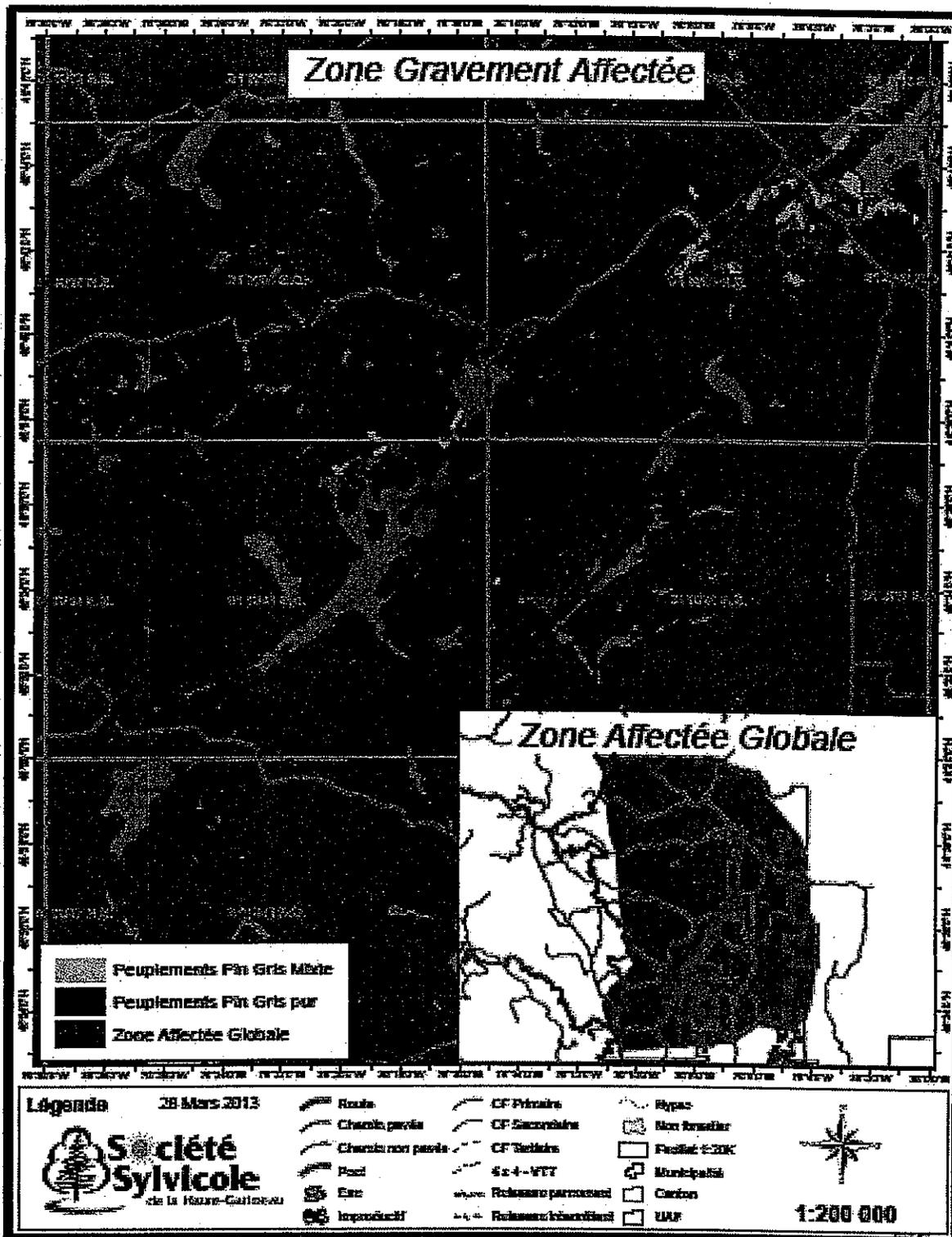
Ce graphique parle de lui-même alors que l'on voit très clairement la progression fulgurante du nombre de catastrophes naturelles à l'échelle mondiale. La hausse fulgurante des catastrophes naturelles a débuté dans les années 70 - 80 pour marquer une cadence accélérée.

1. IMA CAT - The Global Catastrophe Report (Source: Canadian [?], 2010, [www.ima.ca])

Carte localisant les zones affectées



Carte situant les zones les plus sévèrement affectées



Liste des chemins à dégager sur la ZEC Bras Coupé Désert

ZEC Bras-Coupé-Désert

Détail des travaux de restauration

TRAVAUX IDENTIFIÉS

Travaux	Précédence	Longueur (km)	Commentaires
1	I	44.4	Chemin Forestier - Importants pour les campings Royal, Bois-Poisson, Tournais, Croches, Ignace ainsi que la piste de ski de fond.
2	II	6.0	Chemin Bois-Poisson, Miravalles
3	III	1.7	Chemin Croches des pins, camp-camping
4	II	1.7	Chemin club Carleton
5	I	9.3	Chemin Gagnon nord
6	I	2.9	Camping lac rose - 200 remplacement
7	I	10.6	Chemin Bois-Poisson - Fiches et 304 remplacement de camping
8	I	2.3	Camping lac Croches - 17 remplacement de
9	III	6.0	Chemin lac Deschênes
10	I	9.8	Chemin lac Bras-Coupé - Importants lors de l'ouverture de la saison de pêche en raison du nombre d'inscriptions de pêche à la journée et des 17 campements de camping.
11	I	11.0	Chemin de la ZEC et traversée H&M. Remplacement de la piste de la ZEC. Piste importante en raison pour pêcher au lac Bras-Coupé.
12	I	2.7	Chemin du lac Faggy, Camping du lac David et pêcheurs du lac Royal.
13	I	7.8	Lac Royal (lac à trois grilles). Remplacement de pêche et accès du club Désert.
14	III	2.0	Lac Parley et lac Bell - 2 remplacement de camping
15	I	12.7	Lac Gagnon et Carleton (face amont aval). Remplacement de pêche à la journée.
16	II	11.2	Accès club Carleton
Total		145.4	

- Précédence I: Chemins d'importance représentant la plus haute priorité;
- Précédence II: Chemins à mettre en seconde priorité;
- Précédence III: Chemins à mettre en troisième priorité.

SOMMAIRE PAR ORDRE DE PRIORITÉ

	Longueur (km)
I	113.3
II	19.0
III	12.1
Total	145.4

Carte de localisation des chemins à dégager Zec Bras-Coupé-Désert.



Liste des chemins nécessitant des travaux de dégagement ZEC Pontiac

ZEC Pontiac

Détail des travaux de restauration

TRAVAUX IDENTIFIÉS

Travaux	Priorité	Longueur (km)	Commentaires
1	II	0,8	Chemin Maréchal
2	I	2,1	Chemin Brodeur
3	III	11,1	Traverse Miller
4	II	2,6	Chemin Comstock
5	III	15,8	Traverse Comstock - Pythouge
6	III	15,8	Chemin Ward
7	I	4,8	Chemin Ward
8	I	11,5	Chemin Hébert
9	III	4,3	Chemin Lac St-Joseph
10	III	22,8	Traverse du défilé
11	I	15,7	Chemin Pythouge
12	I	4,4	Chemin Alouette
13	II	6,8	Traverse Fortin
14	III	9,4	Chemin Piquet / lac à la truffe
15	III	9,8	Chemin de la source
Total		174,3	

Priorité I: Chemins d'importance représentative la plus haute priorité;

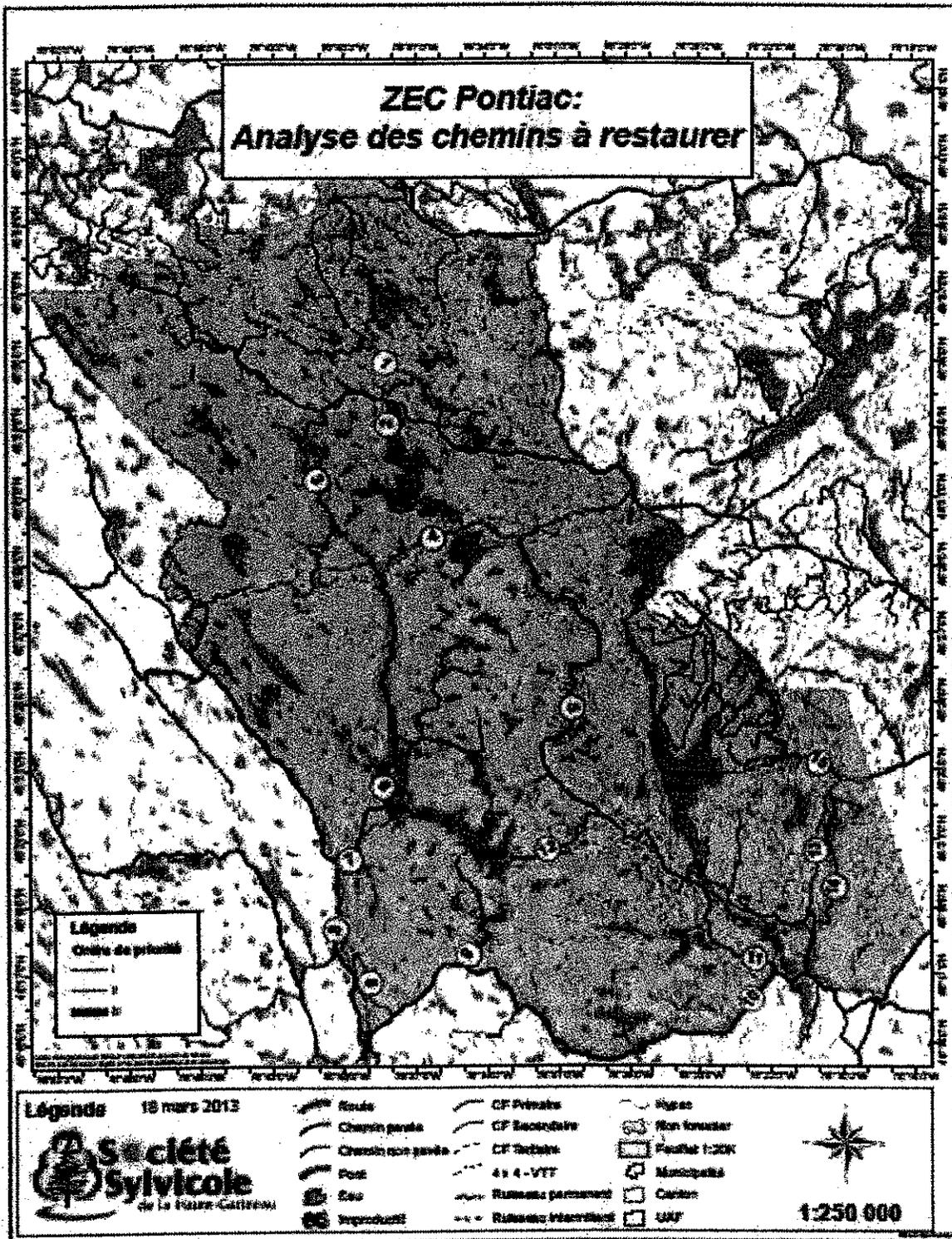
Priorité II: Chemins de moindre importance;

Priorité III: Chemins de moindre importance.

SUMMAIRE PAR ORDRE DE PRIORITÉ

	Longueur (km)
I	42,7
II	42,7
III	70,3
Total	174,3

Carte localisant les chemins nécessitant des travaux ZEC Pontiac



Travaux jugés prioritaires par la Société Sylvicole de la Haute Gatineau et l'Office des producteurs de bois de la Gatineau

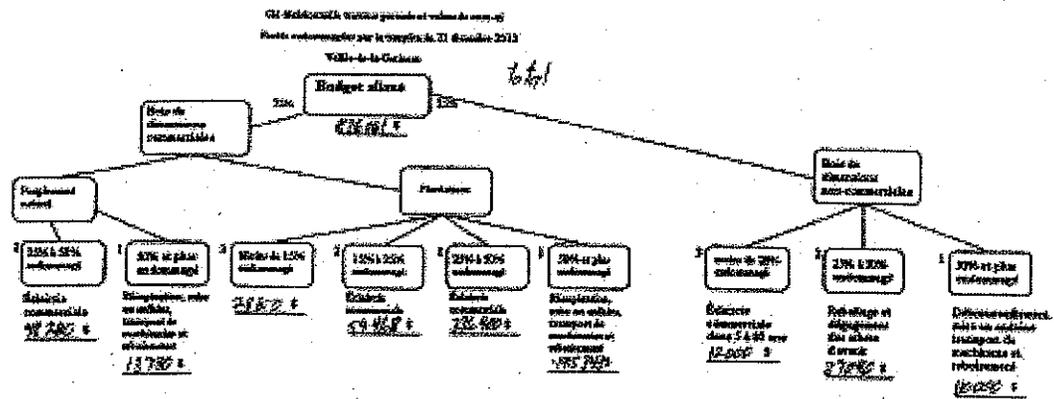
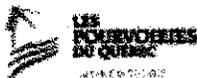


Tableau des pourvoires touchées et description des travaux à réaliser

Pourvoirie	Localité	No de permis	Chemin d'accès (km)	Coût total \$	Action
Pourvoirie du Lac Doolittle	TNO	07-501	40	11 400	Oui, beaucoup de dégâts
Pavillon Bark Lake	TNO	07-508	4	1 140	Non, pas assez de dégâts
Domaine Bitobi	Gand Remous	07-538	3	855	Non, Pas moyen de subsistance principal
Canadian Eastern Outfitters (Pourvoirie Mer Bleue)	Blue Sea	07-566	30	8 550	Non, pas moyen de subsistance principal
Territoire de pêche et de chasse Poirier	TNO	07-604	75	21 375	Oui, beaucoup de dégâts

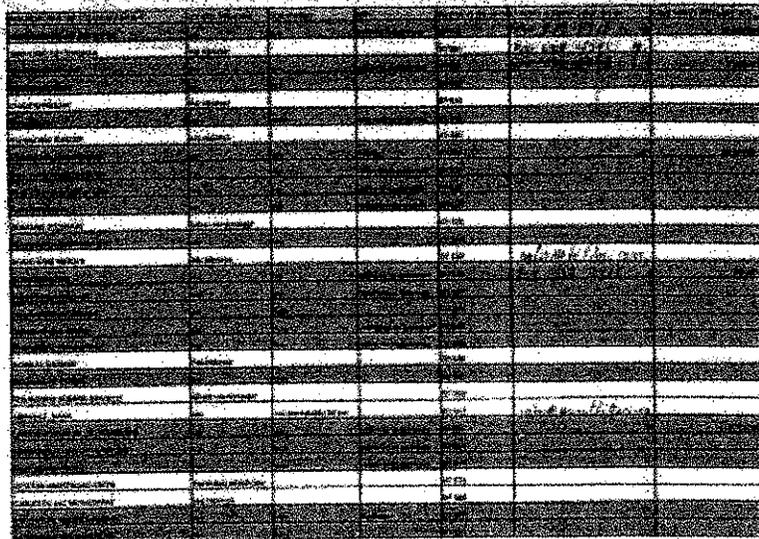
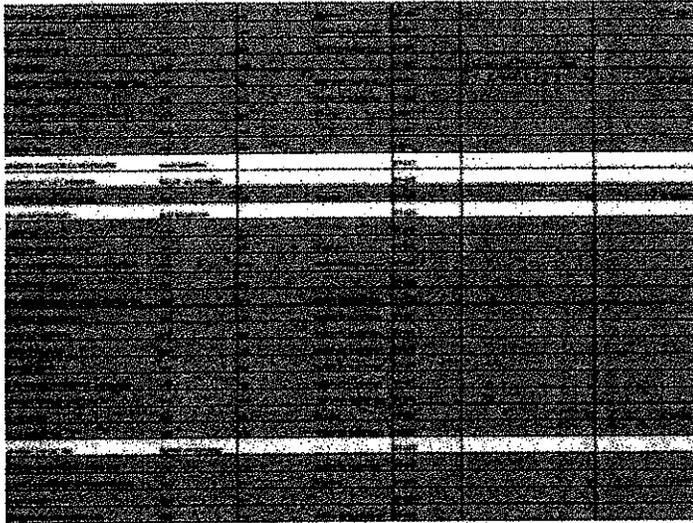
	MUSÉE	DONNAIS	MRC	PROVINCE	CHÊNES	COÛTS
DONNAIS STON	oui	oui	Vallée de la Gatineau	07-511	3	1 500 €
LES QUATRE CHÊNES D'OR	oui	oui	Provençal	07-988	8	4 000 €
FOURVONS DU LAC DES SAULES	oui	oui	Pontiac	07-623	10	5 000 €
PANORAMA DE CHASSE ET PÊCHE DE PONTIAC	oui	oui	Pontiac	07-673	20	10 000 €
LE PAYSAN D'OR DE L'EST CANADIEN	oui	oui	Vallée de la Gatineau	07-996	30	15 000 €
FOURVONS DU LAC SOLITAIRE	oui	oui	Vallée de la Gatineau	07-601	40	20 000 €
GRANDS LACS DU QUÉBEC	oui	oui	Pontiac	07-900	50	25 000 €

FOURVONS DU LAC DES SAULES	oui	oui	Pontiac	07-623	10	5 000 €
PANORAMA DE PÊCHE ET DE CHASSE PONTIAC	oui	oui	Vallée de la Gatineau	07-608	20	10 000 €
LES LACS ÉPILÉS	oui	oui	Provençal	07-983	30	15 000 €
PANORAMA DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU	oui	oui	Provençal	07-983	100	50 000 €
DONNAIS DU LAC BRUN	oui	oui	Provençal	07-521	20	10 000 €



YANCKE CHARLETTE • ycharlette@fgc.com
 440, rue St-Jacques, 10^e Étage
 Québec, QC G1R 4A8
 T. 418-641-2120 • F. 418-641-2120
 110 - 200 boulevard Alloué-Paradis, Mont-Lauron (QC) J1L 2P9

Liste des pourvoires touchées dans la Vallée de la Gatineau, le Pontiac et la MRC des Collines



14/04/2013
10:44:42

